

CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT
N° CCAS-DEC 2024-32

OBJET : Animation – Signature d'un contrat pour des cours de danse.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDERANT la nécessité de retenir la proposition de Madame COLOMBANI pour donner des cours de danse dans le cadre des activités de loisirs des Aînés.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de l'entreprise DECOLOMBANI représentée par Madame COLOMBANI Loubna – 53 bis, avenue des Champins – 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY ;

ARTICLE 2 : Cette animation, d'un montant mensuel de 120€ TTC, se tiendra au sein du Temps des Loisirs à raison de deux heures par mois et ce à compter du 1er novembre 2024 et jusqu'au 30 juin 2025.

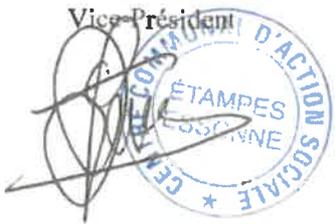
ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Madame COLOMBANI
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités

Fait à Etampes, le 11 octobre 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 29/10/2024

Gilbert DALLERAC
Vice-Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ETAMPES
SEINE
YVELLES